

par l'Office portent sur les mœurs des diverses espèces d'importance commerciale, sur le dynamisme de leurs populations, ainsi que sur les maladies et les ennemis qui les attaquent. Sont aussi étudiées, les méthodes de culture positive dans les secteurs où il est possible d'agir sur le milieu ambiant. Les travaux comportent aussi la recherche de nouvelles pêcheries, ainsi que des essais visant à améliorer les méthodes de pêche. Sur la côte de l'Atlantique, les travaux sont menés par les Stations de biologie respectivement situées à St. Andrews (N.-B.) et à St-Jean (T.-N.); les travaux dans le secteur arctique sont dirigés de Montréal (P.Q.); les études sur les poissons d'eau douce se font sous l'autorité d'une station située à London (Ont.), et tous les travaux sur la côte du Pacifique relèvent de la station de Nanaimo (C.-B.).

L'océanographie embrasse l'étude des aspects biologique, chimique et physique de l'habitat des poissons et autres organismes aquatiques d'une certaine importance en eau salée aussi bien qu'en eau douce. Ces renseignements, qui sont indispensables pour comprendre la présence et la répartition du poisson, sont recueillis par les deux groupes océanographiques de l'Office, un sur chaque côte.

Les études technologiques visent à la meilleure utilisation possible des prises de poissons du Canada. Les moyens de perfectionner les méthodes, de conserver et de conditionner le poisson, aussi bien que d'utiliser les déchets de poisson sont l'objet d'investigations approfondies. Au cours des dernières années, des travaux considérables ont été accomplis dans le domaine de la mécanisation, en vue d'accroître davantage l'efficacité des procédés industriels. Les travaux technologiques sur la côte de l'Atlantique sont poursuivis aux stations d'Halifax (N.-É.) et de Grande-Rivière (P.Q.), alors que les travaux de génie appliqué pour Terre-Neuve et les eaux intérieures se font sous la surveillance d'unités respectivement situées à St-Jean (T.-N.) et à London (Ont.). Enfin, la station de Vancouver (C.-B.) exécute les travaux intéressant la côte du Pacifique.

Sous-section 2.—Les gouvernements provinciaux*

Les paragraphes qui suivent exposent brièvement le travail de chaque gouvernement provincial relativement à la gestion de la pêche commerciale et sportive.

Terre-Neuve.—Le ministère provincial des Pêcheries, en collaboration avec la *Newfoundland Fisheries Development Authority*, société de la Couronne créée en 1953, s'occupe principalement de l'amélioration et du perfectionnement des méthodes de pêche et de production. Il poursuit des expériences et donne des démonstrations dans le domaine de la pêche aux palangres de la pêche à la seine danoise et de la pêche au chalut à panneaux, de la construction d'embarcations tous usages et de l'exploration de nouvelles pêcheries.

Des prêts sont consentis aux industriels pour les aider à établir ou grossir leurs usines et pour se doter de petits chalutiers hauturiers; de même, les pêcheurs bénéficient de prêts qui les aident à se construire ou à s'acheter des vaisseaux modernes susceptibles d'être adaptés à diverses opérations de pêche et d'augmenter ainsi la production. Les pêcheurs bénéficient d'une aide supplémentaire sous forme de primes à raison de \$160 par tonne des vaisseaux nouvellement construits en vertu de la loi de 1955 sur les vaisseaux de pêche (primes).

La loi sur la reconstruction et le radoub des vaisseaux de pêche et des vaisseaux côtiers a été adoptée en 1958 afin de permettre au gouvernement d'aider financièrement à l'entretien et au prolongement de la durée de la flottille actuelle.

En mai 1959, était adoptée la loi sur les vaisseaux côtiers (primes), visant à encourager la construction de nouveaux vaisseaux côtiers destinés au service dans les eaux terreneuviennes, en accordant une prime maximum de \$300 par tonne à l'égard des vaisseaux de construction locale jaugeant au plus 400 tonnes brutes.

* Rédigé par chaque ministère provincial chargé de l'administration des pêches.